

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV 2025)

Article 1 – Application des CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions contractuelles entre CR SERVICES et ses clients (particuliers et professionnels) pour la vente de ses produits et services. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des CGV.

Article 2 – Obligation d'information

Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires pour adapter la prestation à ses besoins. CR SERVICES met à disposition du client toutes les informations nécessaires avant la conclusion du contrat. Les performances financières et estimations fournies sont indicatives et ne peuvent donner lieu à réclamation.

Article 3 – Formation du contrat

Le contrat est formé par un devis signé par le client, sous réserve d'une étude de faisabilité technique et du versement d'un acompte. Toute modification de commande après signature devra être acceptée par écrit et pourra entraîner des ajustements de prix et de délais.

Article 4 – Droit de rétractation (uniquement pour les particuliers)

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours après signature du contrat, sauf pour les produits confectionnés sur mesure. La rétractation doit être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception via le formulaire fourni. La vente devient définitive à l'expiration de ce délai.

Article 5 – Rétractation hors délai légal

Si CR SERVICES accorde un délai de rétractation supplémentaire, il sera mentionné sur le devis. Passé ce délai, toute annulation entraînera une indemnité de 40 % du montant HT de la commande, en compensation des frais engagés.

Article 6 – Livraison et exécution des prestations

Délais de livraison : ils débutent après expiration du délai de rétractation. Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être prolongés en cas de retard du client (paiement, fourniture de documents).

Démarches administratives : sauf indication contraire, CR SERVICES peut réaliser certaines démarches administratives, sous réserve que le client fournisse les documents demandés.

Responsabilité : CR SERVICES ne peut être tenue responsable des retards liés à des événements indépendants de sa volonté (force majeure, grève, rupture de stock fournisseur, etc.).

Article 7 – Accès aux lieux et sous-traitance

Le client s'engage à :

Assurer l'accès au chantier aux équipes de CR SERVICES.

Préparer le site et fournir l'électricité et l'eau nécessaires à l'installation.

Garantir la résistance des supports nécessaires à l'installation.

CR SERVICES peut sous-traiter certaines prestations sans notification préalable au client.

Article 8 – Tarifs et conditions de paiement

Tarifs : Les prix sont indiqués HT pour les professionnels et TTC pour les particuliers. Ils peuvent être modifiés sans préavis, sauf en cas de devis signé.

Paiement : Un acompte est obligatoire pour valider la commande. Aucun chantier ne débute avant :
Le versement de l'acompte prévu,

La transmission des documents nécessaires (ex. attestation de prêt en cas de financement).

Moyens de paiement :

Chèque personnel ou de banque

Virement bancaire

Délais de paiement :

Particuliers : 8 jours après réception de la facture

Professionnels : 45 jours fin de mois

En cas de retard de paiement :

Pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Indemnité forfaitaire de 40 € pour les professionnels.

En cas de non-paiement après mise en demeure, CR SERVICES pourra suspendre les prestations et engager des poursuites.

Article 9 – Réserve de propriété et transfert des risques

Les produits restent la propriété de CR SERVICES jusqu'au paiement intégral.

En cas de non-paiement,

CR SERVICES peut reprendre le matériel installé, quelle que soit l'avancée du chantier.

Transfert des risques : dès l'expédition ou la livraison, le client est responsable des éventuels dommages.

Article 10 – Responsabilités et garanties

Les produits sont garantis selon les conditions légales et celles du constructeur. Exclusions de garantie :

Usure normale, négligence, utilisation non conforme, intervention non autorisée.

Cas de force majeure (intempéries, vandalisme, catastrophes naturelles).

CR SERVICES ne garantit pas :

Les performances des installations.

Les conditions de rachat d'électricité par EDF ou tout autre opérateur.

Les délais de raccordement des installations aux réseaux publics.

Article 11 – Données personnelles

Les informations clients sont protégées conformément à la loi Informatique et Libertés.

Le client peut exercer son droit d'accès, de modification ou de suppression de ses données.

CR SERVICES ne divulgue aucune donnée à des tiers sans consentement.

Article 12 – Attribution de compétence

Conciliation obligatoire avant toute action en justice.

Litiges avec un client professionnel : compétence exclusive des tribunaux de Perpignan (66).

Article 13 – Force majeure

Tout événement imprévisible et irrésistible (grève, catastrophe naturelle, guerre, arrêt des services publics...) suspend les obligations des parties.

Si la suspension dure plus d'1 mois, les parties pourront décider de la résiliation du contrat.